



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-365
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**DEMENAGEMENT
16 RUE CROIX ROUGE**

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de régler le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements sur le parking Place Auguste Ginouvès (voir photo) le samedi 13 juillet 2024 de 8h00 à 19h00.

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 5 juillet 2024.

Le Maire,



Gérard BESSIERE.